

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 mai 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Absent : M. le maire Marc-André Plante, président

CE-2021-546-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-547-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-548-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mai 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-549-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ, pour la période du 26 mars au 12 mai 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-550-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 16 avril 2021.

CE-2021-551-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) du 21 avril 2021.

CE-2021-552-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 5 mai 2021.

CE-2021-553-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de souligner le professionnalisme et le dévouement de monsieur Stéphan Turcotte, et le remercie pour ses nombreuses années de service à l'emploi de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du comité exécutif lui souhaitent une retraite amplement méritée.

CE-2021-554-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner la nomination par intérim de monsieur Sylvain Dufresne à titre de directeur général adjoint, services de proximité, à la Direction générale, et ce, à compter du mardi 8 juin 2021 pour une période indéterminée, selon les conditions de travail du personnel cadre, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

QU'au cours de cette période, monsieur Dufresne cumulera les fonctions de directeur général adjoint, services de proximité, directeur incendie et sécurité civile ainsi que celui de coordonnateur de la sécurité civile.

CE-2021-555-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, sous le numéro 428-13.

CE-2021-556-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2021-04 BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 2326, afin d'établir des conditions de travail particulières et non existantes de salariés détenant un poste de niveau professionnel, et dont copie est en annexe de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-557-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* avec la Ville de Repentigny, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-558-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs d'assainissement des eaux usées de conduites de refoulement, de postes de pompage, d'étangs aérés, de l'usine rue Benoît ainsi que l'acquisition de pompes, et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 950 000 \$, sous le numéro 797.*

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-559-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9033, octroyé à la société **LE GROUPE J.S.V. INC.**, pour la fourniture d'équipements de sécurité au montant de 40 601,34 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 5 juin 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 89 952,24 \$, taxes incluses, à un montant de 130 553,58 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-560-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement de type parapluie permettant d'effectuer divers travaux et diverses acquisitions dans les parcs et espaces verts pour le maintien et la mise à niveau des actifs de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 320 000 \$ sur un terme de 10 ans, sous le numéro 796.*

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

CE-2021-561-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser une dépense additionnelle de 187 273,59 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 516 312,15 \$, taxes incluses, à un total de 2 035 294,37 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires dans le cadre du contrat SA17-3004 octroyé à **AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation de plans et devis de la station d'épuration par boues activées, la modification des plans et devis en vertu de la Loi 155 et du milieu humide ainsi que des services durant la construction pour le projet de la nouvelle station d'épuration STEP-StaRRE La Pinière.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-562-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Services professionnels pour la rampe de mise à l'eau et de bâtiment accessoire** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 3.

QUE le montant relatif à l'objet n° 3 sera d'un montant maximal de 90 000 \$.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-563-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **TECHSPORT INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat SA21-3026 pour l'acquisition des modules de jeux pour enfants (lot 1), au prix de sa soumission, soit pour une somme de 146 012,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant provisionnel de 7 300,63 \$, taxes incluses, en prévision de tout imprévu pouvant survenir en cours de réalisation, pour une dépense totale de 153 313,13 \$, taxes incluses.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-564-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser une dépense additionnelle de 310 070 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux d'amélioration locative inclut au bail de location octroyé à **HCRC INC.**, pour la location des locaux, par la Ville de Terrebonne, du 3330 boulevard des Entreprises, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 724 625 \$, taxes incluses, à 2 034 695 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

CE-2021-565-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la convention de financement entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit (8) logements.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de financement incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-566-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021.

CE-2021-567-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00168
Rénovation extérieure de type résidentiel
L'AMOREAUX ALISON
6048 rue d'Angora / Lots : 5 573 434 et 5 573 414

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00168.

CE-2021-568-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00060
Affichage
LES TOITURES CBC INC.
1100 rue des Cheminots / Lot : 3 574 247

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour les commerces « Toitures CBC » et « Les Entreprises FMC », le tout conformément à l'annexe 2021-00060.

CE-2021-569-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00113
Construction d'un immeuble à vocation commerciale
PLANIURB INC.
Chemin du Coteau / Lot : 2 440 710

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial, et ce, conformément à l'annexe 2021-00113.

Le tout à la condition suivante :

a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :

- pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 12 500 \$.
-

CE-2021-570-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00130
Construction d'une habitation unifamiliale avec uniplex
LEMIEUX NICOLAS
3173 rue Diane / Lot : 6 355 320

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale comprenant un logement de type uniplex, sans garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00130.

CE-2021-571-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00094
Affichage de type industriel
ZONE ENSEIGNES
3160 boulevard des Entreprises / Lots : 2 124 726 et 2 400 691

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour l'entreprise « LION ÉLECTRIQUE », le tout conformément à l'annexe 2021-00094.

CE-2021-572-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00181
Affichage de type commercial
ENSEIGNES MODERNE NEON
5021 boulevard Laurier / Lots : 5 654 719 et 5 654 720

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « PATTES ET GRIFFES », le tout conformément à l'annexe 2021-00181.

CE-2021-573-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00137
Rénovation extérieure de type commercial et affichage
9367-9124 QUÉBEC INC.
6700 boulevard Laurier / Lot : 1 889 781

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure commerciale et le projet d'affichage pour le commerce « PADDOCK », le tout conformément à l'annexe 2021-00137.

CE-2021-574-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00092
Affichage de type commercial
DANIEL PROVENCHER
250 montée des Pionniers / Lots : 3 523 185 et 3 523 187

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « MONDOU », le tout conformément à l'annexe 2021-00092.

CE-2021-575-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00143
Affichage de type commercial
INTERNATIONAL NEON
274 montée des Pionniers / Lots : 3 523 185 et 3 523 187

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la modification de l'affichage pour le commerce « BRICK », le tout conformément à l'annexe 2021-00143.

CE-2021-576-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00149
Affichage de type commercial
ENSEIGNES LANDREVILLE
950 montée des Pionniers / Lots : 2 575 153, 2 575 335 et 3 197 440

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « PHYSIOTHERAPIE UNIVERSELLE », le tout conformément à l'annexe 2021-00149.

CE-2021-577-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00142
Affichage de type commercial
JOHN GKEIVELPOULOS
1139 montée des Pionniers / Lots : 4 505 731 et 4 474 487

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « FLAMOS - POULET PERI PERI », le tout conformément à l'annexe 2021-00142.

CE-2021-578-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00133
Agrandissement de type industriel
STÉPHANIE THIBODEAU
1876 chemin Sainte-Claire / Lots : 6 290 437 et 6 290 445

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00133.

CE-2021-579-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00096
Projet de modification à une demande approuvée
GESTION MAINLAND INC.
852 à 874 rang Saint-François / Lots : 2 919 436 et 3 665 117

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, avec garage, et ce, conformément à l'annexe 2021-00096.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
- pour la construction du bâtiment, un montant de 9 000 \$ par unité d'habitation; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 25 000 \$ pour l'ensemble du projet.
-

CE-2021-580-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00007
Rénovation extérieure de type résidentiel
IMMOBOUCHARD INC.
645 rue Saint-Louis / Lot : 2 438 956

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle, le tout conformément à l'annexe 2021-00007.

CE-2021-581-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00131
Rénovation extérieure de type résidentiel
GESTION MKJM
850, 852 rue Saint-Louis / Lot : 5 001 931

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure du bâtiment accessoire résidentiel, le tout conformément à l'annexe 2021-00131.

CE-2021-582-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00174
Construction d'un bâtiment institutionnel
DANIEL BOUDRIAS (BERGERON BOUTHILIER INC.)
901 rue Saint-Louis / Lots : 2 442 017 et 2 442 016

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un bâtiment institutionnel, et ce, conformément à l'annexe 2021-00174.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour l'agrandissement du bâtiment, un montant de 25 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 500 \$.
 - b) **QUE** le projet d'affichage fasse l'objet d'une demande de PIIA distincte.
-

CE-2021-583-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00198
Construction d'une habitation unifamiliale
DUPRE MAXIME
576 rue du Sentier-De-La-Forêt / Lot : 2 984 868

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage triple, et ce, conformément à l'annexe 2021-00198.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** les arbres qui ne doivent pas nécessairement être abattus dans le cadre de l'exécution de travaux de construction soient préservés.
-

CE-2021-584-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00169
Construction d'une habitation unifamiliale
LAMARCHE MATHIEU
Côte de Terrebonne / Lot : 2 921 469

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00169.

CE-2021-585-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00072
Construction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel
FORGET PASCAL
2060 côte de Terrebonne / Lot : 2 921 820

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'un garage détaché, le tout conformément à l'annexe 2021-00072.

CE-2021-586-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00158
Superficie d'un logement de type « bachelor »
LANDRY CAROLINE
2204 rue Johanne / Lot : 2 919 727

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but d'aménager un logement de type « bachelor », de façon à permettre :

- a) L'augmentation de la superficie du « bachelor » à 71,7 % de la superficie de plancher totale du sous-sol, alors que l'article 379 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prescrit une occupation maximale de 60 % de la superficie de plancher totale du sous-sol de l'habitation unifamiliale.
-

CE-2021-587-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 mai 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure 2021-00160
Régularisation d'une marge
ME MARIO BEAUCHAMP, NOTAIRE
1322 rue du Saguenay / Lot : 2 915 424

QUE la Ville de Terrebonne accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser une marge latérale existante, de façon à permettre :

- b) La réduction de la marge latérale du garage isolé à zéro (0) mètre, alors que l'article 113 du *Règlement de zonage* numéro 1001 prévoit une marge minimale d'un (1) mètre.

CE-2021-588-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise le versement de l'aide financière aux organismes visés, en vertu du programme de soutien aux opérations issu du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative et du programme d'aide financière COVID-19, Volet 2, et ce, pour un montant total de 56 656 \$.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-589-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 50.

Président

Greffier